38e Congrès
de la Fédération des APAJH
19, 20 et 21 juin 2014 à Paris

Charte de Paris pour **l'Accessibilité Universelle**

Paris - Juin 2014

Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap

Association pour adultes et jeunes handicapés
Reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

- Avant-Propos du Président P. 02
- L'accessibilité universelle : une vraie société du vivre-ensemble P. 04
- L'inclusion de la petite enfance à l'école, « l'accès à tout pour tous » : la réalité de demain P.06
- L'accès à l'emploi P. 12
- Vie civique, une citoyenneté à part entière P. 15
- Se loger, selon son choix de vie : un droit universel P. 18
- L'accès aux loisirs, au sport, aux vacances, à la culture et aux médias P. 20
- L'accès aux soins P. 23
- L'accès à une vie affective, à l'intimité et à la sexualité P. 26
- Postface P. 29

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Accessibilité universelle

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » (1789 – Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

Et si cette magnifique phrase, portée dans le monde entier, au nom de la France et de cet esprit d'égalité républicaine, devenait notre emblème, notre ambition militante, notre levier d'action ?

Si, parce que nous sommes des utopistes permanents, des guerriers humanistes, des conquérants du droit et de l'égalité, nous décidions de bousculer les égoïsmes, d'abattre les tabous, de renverser les montagnes d'intolérance et d'exclusion !

Le chantier est immense, notre détermination sans bornes !

Mais en cinquante-deux ans, combien avons-nous agi pour eux et dans l'intérêt général !

Ces combats réussis nous invitent à toujours oser, toujours avancer pour que chacune et chacun, quelle que soit sa situation, quel que soit le moment ou le lieu, trouvent leur juste place dans cette société ajustée et réorganisée, objectif de notre projet associatif voté à Lyon en juin 2011, cette société inclusive que nous avons le devoir d'édifier.

Depuis plus de cinquante ans, des combats ont abouti, des avancées existent, dans de nombreux domaines, et permettent aux personnes en situation de handicap d'organiser leur vie, selon leur choix, dans le cadre du droit commun et du milieu ordinaire.

Toujours oser, toujours avancer, ne jamais reculer, ne jamais renoncer !

Depuis plus de cinquante ans, dans les pas des fondateurs, partout sur le territoire, dans les DOM comme en métropole, l'APAJH et ses militants luttent pour que les valeurs de laïcité, solidarité et citoyenneté se déclinent au quotidien.

Depuis le début, sans relâche, l'APAJH travaille afin que chaque personne en situation de handicap, au-delà de ses différences, vive pleinement, naturellement, totalement sa citoyenneté.

Nous portons le projet républicain d'une société réellement inclusive, d'une société qui additionne les différences, d'une société du vivre-ensemble fondée sur le droit.

L'accès à tout pour tous avec tous, à la crèche, à l'école et à l'Université, au travail, dans les loisirs et pour se soigner, pour se loger et aimer, enfin tout simplement, pour vivre !

Et comme nous sommes des militants, réalistes et ambitieux, nous mesurons bien combien le chemin à parcourir est encore long et semé d'embûches et d'entraves !

Cela doit décupler notre énergie et notre volonté.

Sur le terrain, dans les départements, dans les établissements et services, nombre d'initiatives, d'innovations, installées et réussies, montrent la voie du possible.

Notre combat, pour les mois, les années à venir, c'est d'imposer ce qui a été réalisé ici de s'installer et croître ailleurs en réponse aux besoins et aux attentes, c'est d'instaurer à travers ces réalisations pleines d'audace, l'accessibilité universelle.

Cette Charte, fruit de deux années d'échanges, de débats au sein de tout le réseau doit devenir notre programme, notre feuille de route, notre levier d'action pour mettre plus de liberté dans la République, pour instaurer plus d'égalité dans la République, pour faire vivre plus de fraternité dans la République.

De la naissance à la mort, sur l'ensemble des territoires, en milieu rural comme urbain, à domicile et en établissement, le jour et la nuit, des hommes et des femmes en situation de handicap, dignes partout, respectés en permanence, debout toujours !

Pour cela, dressons-nous, rassemblons-nous, et combattons !

« Je rêve que, un jour, même en Alabama où le racisme est vicieux, où le gouverneur a la bouche pleine des mots « interposition » et « nullification », un jour, justement en Alabama, les petits garçons et petites filles noires, les petits garçons et petites filles blancs, pourront tous se prendre par la main comme frères et sœurs. Je fais aujourd'hui un rêve !

I have a dream ! » (Martin Luther King – 28 août 1963)

Oui, militants porteurs d'utopie, rêvons sans frein, et faisons de ces rêves fous, la réalité de demain !

Que rien ne nous détourne de notre chemin, ne nous arrête !

Oui, luttons pour que cesse l'exclusion, que partout l'égalité républicaine vive à travers moyens et qualités des réponses, quels que soient les lieux, proches ou lointains, en Ile de France ou dans le Gers, dans l'Océan indien ou les Ardennes, à Paris ou à Guéret, en Bretagne ou dans les Antilles, en Ardèche ou en Amérique du Sud en Guyane !

Une seule humanité, une réponse républicaine au-delà des singularités, l'accessibilité universelle pour une société inclusive !

«Préparer l'avenir, ce n'est que fonder le présent… Il n'est jamais que du présent à mettre en ordre. A quoi bon discuter cet héritage. L'avenir, tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre ». (Antoine de Saint-Exupéry – Citadelle)

Jean-Louis GARCIA
Président fédéral
15 juin 2014

L'accessibilité universelle :
Une vraie société du vivre-ensemble

L'exercice de la citoyenneté : un combat permanent pour les personnes en situation de handicap

La place des personnes en situation de handicap a évolué ces dernières années, notamment du fait d'avancées sur le plan législatif et réglementaire (lois de 2002 et 2005). Pourtant, au quotidien, nombreux sont les obstacles qui empêchent la personne en situation de handicap d'être un citoyen à part entière, de pouvoir accéder à tout, partout, avec tous : difficultés pour aller à l'école de tous, difficultés pour suivre une formation, difficultés pour exercer un travail, difficultés pour se déplacer, difficultés pour faire ses démarches administratives, difficultés pour faire du sport avec les autres, difficultés pour aller au spectacle, difficultés pour pratiquer des activités artistiques...

Pour tout cela, tous les jours, la personne en situation de handicap doit faire plus d'efforts, doit s'adapter, doit se justifier, doit s'imposer... Cette société qui exclut trop souvent n'est pas celle pour laquelle l'APAJH se bat depuis plus de cinquante ans.

L'APAJH milite pour une société qui met la personne, et non le profit et la rentabilité, au cœur des préoccupations, une société du vivre ensemble où la personne en situation de handicap est un citoyen à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, une société inclusive pensée, conçue et adaptée pour tous afin de permettre à chacune et chacun d'accéder à tout, sans discrimination, dans l'esprit de la convention internationale de l'ONU ratifiée par la France en 2010.

L'accessibilité universelle, passeport pour une société réellement inclusive : l'accès à tout pour tous avec tous

Pour l'APAJH, l'accessibilité est globale, elle ne se divise pas.
L'accessibilité universelle c'est la prise en compte de tous les handicaps pour garantir à tous le droit commun pour l'école, pour l'emploi, pour le logement, pour les soins, pour les pratiques sportives et culturelles, pour les loisirs, pour les droits civiques…
C'est aujourd'hui faciliter l'accès à la société du numérique.

La personne en situation de handicap, citoyen à part entière, acteur de la cité, valorisée par ses richesses et ses compétences…

Le chemin à parcourir nécessite une volonté et un engagement des pouvoirs publics, une forte volonté politique, pour penser les évolutions de la société en donnant toute la place nécessaire au handicap dans les choix à conduire.

Les avancées supposent également que le regard sur le handicap continue d'évoluer et que l'ensemble des citoyens soit éduqué et formé aux spécificités du handicap.
L'APAJH revendique et en même temps propose, et prendra toute sa place dans la conduite du changement dans une co-construction avec les pouvoirs publics.

Ce qui est utile pour le handicap est utile pour la société tout entière.

Accessibilité universelle et primauté de la personne : la liberté d'assumer son choix de vie, son parcours singulier

La personne en situation de handicap, comme tout un chacun, doit être acteur de sa vie, avec comme règle de base la possibilité d'assumer ses choix dans le droit commun, en milieu ordinaire.

Dire cela, ce n'est pas nier les besoins spécifiques de la personne au regard de sa pathologie, de ses incapacités ou de ses difficultés. Il faut obliger l'environnement à s'adapter, obliger la puissance publique à prévoir les moyens de compensation, obliger à créer des réponses singulières, du cousu-main, de l'innovation pour permettre à la personne en situation de handicap cet exercice plein de la citoyenneté tout au long de la vie.

C'est aussi procurer à la personne en situation de handicap des ressources décentes, notamment quand elle ne peut accéder au travail, pour lui permettre une vie digne.

C'est le projet développé par l'APAJH à travers le revenu universel d'existence.

Les besoins de la personne en situation de handicap, au cœur d'un parcours d'accompagnement singulier

Riche de ses potentialités, de son histoire, de sa différence, de ses compétences, la personne en situation de handicap est au centre des réponses d'accompagnement.

Pour elle, sont nécessaires des accompagnements sur mesure, évolutifs, diversifiés, gradués, toujours conçus avec et pour la personne, en respectant ses choix, guidés par la conquête de l'autonomie et toujours ancrés dans le droit commun.

Des actes forts pour bâtir l'avenir

Pour la société, le handicap ne doit pas être une difficulté, mais un facteur de progrès.
Les progrès qui restent à accomplir sont nombreux et pour avancer significativement dans les années à venir, le mouvement APAJH entend porter des revendications fortes, ambitieuses, innovantes, qui peuvent paraître utopiques aujourd'hui, dans tous les domaines de la vie, pour dessiner cette société inclusive, moteur de tous nos combats.

L'inclusion de la petite enfance à l'école, « l'accès à tout avec tous » : la réalité de demain

Pour l'APAJH, la construction d'une société inclusive est un véritable défi lancé à la société tout entière. Cette ambition constitue une vision d'ensemble dans laquelle l'Ecole de la République est appelée à jouer un rôle essentiel pour que chaque enfant, chaque élève, quelles que soient ses difficultés, construise un parcours de formation qui lui permette de s'insérer dans la collectivité, de réaliser son projet de vie et d'être un citoyen à part entière.

ACCUEILLIR DES LA PETITE ENFANCE...

L'accès aux structures d'accueil petite enfance atteste du soutien de la société dans l'élaboration du parcours de vie de l'enfant en situation de handicap. Dès l'annonce du handicap de l'enfant, les parents doivent être soutenus, aidés, accompagnés pour ne pas assumer seuls le chemin à parcourir. Il faut lever les difficultés que rencontrent trop souvent les familles pour trouver un mode de garde adapté à leur enfant en situation de handicap. La seule bonne volonté, le volontariat du personnel de crèche ou d'une assistante maternelle ne suffisent pas.

L'APAJH exige le rapprochement entre les structures petite enfance et le secteur médico-social ainsi que le développement de coopérations. Les CAMSP ont un rôle moteur à jouer dans ce domaine ainsi que la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et les Caisses d'allocations familiales (CAF).

Nos revendications :

- un accompagnement systématique des parents dès l'annonce du handicap. Cette responsabilité relève du médecin qui suit la grossesse et la naissance.
- l'aide aux familles confrontées à la réalité du handicap et l'accompagnement dans leurs démarches tout au long du parcours de l'enfant.
- l'accueil dans une structure collective ou à domicile chaque fois que les parents le souhaitent.
- la formation des assistantes maternelles, des médecins, de tous les personnels intervenant auprès des enfants.
- la création de lieux et temps de répit pour aider et soulager les familles.

Une nécessaire coopération

• *En réponse à un appel à projet initié par la CAF d'Indre et Loire, concernant l'accueil des enfants en situation de handicap ou malades chez les assistantes maternelles et dans les structures petite enfance, l'APAJH d'Indre et Loire a mis en place un dispositif d'accompagnement des familles et a réalisé une mallette pédagogique. Deux éducatrices spécialisées ont été recrutées pour animer ce projet.*

Ce dispositif en place depuis octobre 2010, sur une communauté de communes, s'est étendu pour devenir départemental depuis janvier 2013.

Il consiste à :

• *Apporter une expertise et un accompagnement des équipes dans l'inclusion d'enfants malades ou en situation de handicap.*
• *Accompagner et soutenir les parents des enfants en situation de fragilité du fait d'un trouble ou d'un handicap.*
• *Améliorer la prévention et le dépistage précoce des troubles.*
• *Agir sur l'environnement social des enfants en situation de handicap ou malades.*
• *Sensibiliser au handicap et à la maladie les professionnels, enfants ou parents par le biais de la mallette pédagogique.*

APAJH d'Indre et Loire - 2013

Une crèche avec 30% de places pour les enfants en situation de handicap

L'association départementale APAJH des Deux-Sèvres gère depuis septembre 2012 une crèche sur la commune d'Echiré dans le département des Deux Sèvres.

Cette crèche d'une capacité prévisionnelle de 30 places compte aujourd'hui 23 places dont 12 sont réservées à des enfants en situation de handicap. Ces places sont financées, par le mécénat et la CNAF.

Créée sur le modèle de la crèche « La souris verte» de Lyon, la structure a pour objectifs de :

• *Considérer l'enfant en situation de handicap d'abord comme un enfant, afin qu'il puisse aller à la rencontre des autres, malgré ses difficultés ou ses limites, et être accueilli dans la société.*
• *Autoriser les parents à prendre du temps pour eux, pour leurs autres enfants, grâce à un accueil adapté.*
• *Permettre à tous, enfants et parents, de changer leur regard sur le handicap par le partage au quotidien.*

APAJH des Deux-Sèvres - 2012

Aider les parents dès l'annonce du handicap

La Fédération des APAJH a conçu une brochure, à destination des familles, dans l'objectif de fournir des informations claires aux parents qui s'inquiètent sur le développement de leur jeune enfant, qui ignorent les lieux de consultation et d'accompagnement et les dispositifs de garde ou d'accès à l'école.

L'objectif est de garantir l'accès des jeunes enfants en situation de handicap aux lieux ordinaires de la petite enfance.

Ce dépliant de deux pages donne également les coordonnées des ressources départementales.

Fédération des APAJH - 2011

Accueillir dès la petite enfance

La signature d'une convention entre CAF / Conseil Général / MSA (Mutualité Sociale Agricole) et l'Association Départementale Ardèche (3 CAMSP) a permis un projet expérimental en 2012-2013, projet validé pour 3 ans (2014-2016).

Il permet :

- *La mise en place d'un numéro vert géré par l'association APAJH,*
- *L'identification d'une personne ressource (professionnel des CAMSP),*
- *L'appui par des professionnels de chaque CAMSP pour être au plus près des besoins.*
- *L'accompagnement auprès :*
  - *Des crèches, halte-garderies, centres de loisirs, assistantes maternelles...*
  - *Des parents, proches.*
  - *Des professionnels du secteur de la petite enfance.*
  - *Des médecins libéraux et de PMI...*
- *La mise en place d'une malle « HANDIPENSABLE ».*

APAJH Ardèche - 2012

DE LA MATERNELLE AU LYCÉE… :
UNE MÊME RÈGLE, L'ECOLE DE DROIT COMMUN.

L'école de la République est le creuset dans lequel chaque enfant, chaque adolescent, chaque jeune adulte doit pouvoir dérouler son parcours scolaire et de formation sans rupture afin d'y développer toutes ses capacités et ses potentialités.

L'inclusion doit être le principe directeur de notre système éducatif, il ne doit laisser personne au bord du chemin : ce n'est plus l'élève qui doit s'adapter à l'école mais l'école qui doit s'adapter à l'élève.

Le lien rattachant le jeune avec l'école ne doit jamais être rompu ; le retour dans son école ordinaire après un passage en établissement spécialisé doit être automatique, de droit et garanti par le maintien de l'inscription.

La loi du 11 février 2005 a permis des progrès, mais de nouvelles avancées s'imposent.

Nos revendications :

- Le développement des dispositifs passerelles pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans y compris ceux en situation de handicap en école maternelle.
- Une prise en compte de l'ensemble des besoins de l'enfant avec un accompagnement et un suivi adaptés sur tous les temps scolaires et périscolaires, toujours guidés par la recherche de plus d'autonomie.
- La généralisation des Unités d'Enseignement hors les murs.
- Une véritable accessibilité des outils et démarches pédagogiques assorties d'une validation des compétences. Sans oublier que le numérique est un levier pour faciliter les apprentissages.
- Le renforcement de l'accompagnement par des SESSAD pro, des SESSAD insertion.
- L'organisation de réseaux de formation dans lesquels les Unités d'Enseignement ont toute leur place : UE-ULIS pro en Lycée Professionnel ; SESSAD pro ; SESSAD insertion ; équipe mobile d'établissement social et médico-social ; entreprises locales pour formation en alternance …
- Le déploiement partout en France de la convention cadre signée entre l'Education nationale et l'APAJH qui favorise le développement des coopérations entre les différentes équipes éducatives et médico-sociales.
- La sensibilisation et la formation de l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

Adapter les outils et démarches

Un jeune élève dyspraxique incapable de s'organiser et d'écrire, a bénéficié d'adaptation pédagogique : le cartable numérique. Grâce à des logiciels gratuits, le jeune élève libéré de la contrainte de l'écrit, manipule très bien son ordinateur. Il a été ainsi rendu disponible pour tous les apprentissages.

APAJH Territoire de Belfort - 2011

Implantation d'un dispositif d'inclusion scolaire dans un collège

Un partenariat a été mis en place entre un IME et un collège comprenant une SEGPA, par l'intermédiaire d'un dispositif d'inclusion scolaire implanté au sein du collège.

Ce dispositif accueille des élèves de l'IME et vise deux objectifs :

- *Insérer ces jeunes dans notre société à partir d'une inclusion scolaire et sociale dans une vraie logique d'accessibilité universelle*
- *Leur permettre d'acquérir et de valider des compétences :*
  - *sociales et civiques dans les classes du collège sur les disciplines les plus accessibles (EPS, arts plastiques, éducation musicale, sciences et histoire géographie)*
  - *d'enseignement général et professionnel au sein des classes et des ateliers de la SEGPA dans l'optique de la découverte des milieux professionnels. Pour mener à bien cette expérience, l'IME met à disposition un AVS, qui est mobilisé dans cette classe.*

Si les bénéfices, concernant les jeunes de l'IME, sont évidents, il est à noter les avantages dont certains élèves en grande difficulté du collège et de la SEGPA peuvent également tirer profit. Cette collaboration, à partir de «passerelles» utiles et nécessaires, contribue au bien-être des jeunes, qu'ils soient issus du collège, de la SEGPA ou de l'IME.

APAJH des Ardennes - 2014

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR... UN DÉFI POUR DEMAIN...

L'accès à l'université de l'élève de terminale en situation de handicap est encore très limité. L'accès aux études supérieures doit devenir une réalité.
Nous ne pouvons plus accepter que la formation universitaire des étudiants en situation de handicap soit réduite trop fréquemment à une seule formation à distance...
L'université comme l'école doit se donner les moyens d'être réellement inclusive.

L'université a la responsabilité de la formation initiale et continue des maîtres à travers les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE). La dimension du handicap doit :

- être intégrée à part entière aux formations initiales et continues délivrées par les ESPE et non en constituer un élément accessoire,
- être dispensée à l'ensemble des futurs enseignants et enseignants en activité : tous les maîtres doivent être préparés à l'éducation inclusive,
- être assurée avec la contribution des personnes en situation de handicap et des professionnels du secteur médico-social.

S'appuyer sur l'expertise de Droit au Savoir pour faciliter l'accès à l'enseignement universitaire.

Un service dédié à l'accompagnement du parcours universitaire

Le SISU de Lorraine, dont l'APAJH est membre, est un dispositif d'aide à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Son action porte sur :

- *la coordination des réponses aux besoins : soins, aides ménagères, logement...*
- *les compensations techniques : prises de notes, interprète LSF, codeur LPC, transcription en Braille...*
- *l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet professionnel jusqu'à l'insertion dans une entreprise.*

APAJH Région Lorraine - 2011

Nos revendications :

- Une meilleure connaissance par les étudiants en situation de handicap des voies de formation de l'enseignement supérieur et une appréhension plus fine des perspectives professionnelles du monde de l'entreprise
- La mise en place par les universités d'une « structure d'accueil » comportant deux types d'aide : l'accès aux contenus des cours et l'aide à l'accomplissement de gestes de la vie courante.
- L'accès pour chaque étudiant en situation de handicap à un logement adapté impliquant une nouvelle approche architecturale et domotique.
- Le développement de services de soins et de services à la personne intégrés aux résidences universitaires.
- La possibilité pour les étudiants en situation de handicap de bénéficier d'accompagnants facilitant leur accès à la vie sociale.
- La sensibilisation et la formation de l'ensemble du personnel de la communauté universitaire.

L'Université se mobilise

L'Université Pierre et Marie Curie (Sorbonne) a mis en place un dispositif « Relais Handicap Santé Etudiant » (RHSE) qui suit l'étudiant jusqu'à son insertion professionnelle conformément au Plan d'Accompagnement des Etudes (PAE) élaboré pour chacun d'eux.

2010

Une aide à la validation des compétences des élèves

Le portfolio APAJH permet un recueil des compétences de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire, voire au-delà.

Il constitue une aide à la réalisation d'une attestation de compétences propre à chaque élève.

L'APAJH revendique sa validation par l'Education Nationale.

Fédération des APAJH - 2011

L'accès à l'emploi

L'emploi pour une personne en situation de handicap, comme pour tout citoyen, est le moyen d'assurer son autonomie. L'accès au travail est donc l'un de ses droits fondamentaux.

Si l'on regarde les statistiques du chômage, force est de constater que les personnes en situation de handicap sont plus durement touchées que les autres, puisque leur taux de chômage est le double de la moyenne nationale. Parmi elles, celles qui présentent un handicap psychique sont encore plus fortement touchées.
La crise actuelle n'explique pas tout, même si elle aggrave le phénomène.
De tout temps, et même si la loi du 11 février 2005 a permis des avancées dans ce domaine, les entreprises ont trop souvent des réticences à employer des personnes en situation de handicap, préférant payer les amendes plutôt que de proposer un contrat de travail.

Plusieurs raisons à cela :

• Pour l'entreprise
- une information insuffisante sur les handicaps fait naître une crainte (réaction de l'équipe, peur de ne pas savoir faire, postes à adapter).
- des procédures d'aides mal expliquées, mal comprises, des dossiers complexes à monter.
- des connaissances insuffisantes des capacités des travailleurs en situation de handicap dont les potentialités sont trop souvent ignorées.

Pour les personnes en situation de handicap
- difficultés de conduire des démarches d'embauche et puis d'obtenir un entretien, de s'y présenter seul.
- formations proposées, rarement adaptées, expliquent en grande partie le niveau de qualification insuffisant pour obtenir un emploi.

Face à ce constat, la société doit faciliter, organiser, dynamiser l'accès au monde du travail pour les personnes en situation de handicap dans le respect du droit commun avec l'objectif du milieu ordinaire pour tous.

La clé de la réussite pour un accès et un maintien dans ou vers l'emploi en milieu ordinaire réside dans l'accompagnement, bénéficiant d'un financement pérenne dont pourra disposer la personne en situation de handicap, sur son lieu de travail, au plus près de son poste. Cette aide pourra être réalisée soit par un tuteur de l'entreprise, formé et rémunéré en conséquence, soit par une aide extérieure, par un professionnel formé à l'accompagnement, comme cela commence à exister en France et comme cela existe en Italie ou au Canada.

Dans toutes ces situations, il sera proposé un accompagnement global couvrant la sphère professionnelle et la sphère privée, selon les besoins et la demande de la personne.

L'accès à toutes les formes de formation, par alternance, devra être garanti et accessible à tous quel que soit le handicap. Là aussi, des accompagnements devront être proposés pour que « l'employabilité » des personnes en situation de handicap soit améliorée : la pratique, l'expérience, les potentialités seront mises en avant et stimulées.

Nos revendications :

- L'intégration des CAP Emploi aux pôles Emploi dans un guichet unique pour tous les demandeurs d'emploi quel que soit leur statut.
- La reconnaissance de l'accompagnement en milieu professionnel.
- L'accessibilité de toutes les formes et voies de formation.
- La création de dispositifs spécifiques d'accompagnement pour faciliter les transitions vers le travail des 16 – 25 ans.

Les ESAT et les EA doivent être de véritables passerelles vers le milieu ordinaire de travail.

Au sein du milieu du travail protégé et adapté, les ESAT ou EA sont **de vrais outils au service des parcours professionnels !** Les lois du marché, les impératifs économiques ne peuvent gommer la dimension d'accompagnement des travailleurs.

Le dispositif PASSMO initié notamment par l'APAJH en 2009 permettait un accompagnement progressif du travailleur en situation de handicap à sa sortie de l'ESAT, pendant les trois premières années. Il s'agissait d'une aide pour la personne mais aussi pour l'entreprise.

Ce dispositif expérimental n'a malheureusement pas été reconduit par les pouvoirs publics en 2012

Nos revendications :

- L'entrée en ESAT doit rester une admission et ne pas devenir un recrutement
- La faculté pour les ouvriers les plus autonomes de rejoindre le milieu ordinaire avec un accompagnement et une possibilité de retour si nécessaire
- La création et le financement de dispositifs « passerelle » pour accompagner les sorties d'ESAT durablement.
- La nécessité dans les ESAT de prendre en compte les capacités du travailleur sur le plan physique et donc permettre le temps partiel.
- La reconnaissance des acquis par une VAE, permettant ainsi une vraie passerelle vers le monde ordinaire.
- Les accords d'entreprise doivent être complétés par un volet sur l'égalité : personnes en situation de handicap – personnes valides.

Un service d'accompagnement à l'emploi

Un travailleur social intervient sur le lieu de travail pour faciliter l'accès à l'emploi, tout au long du contrat de travail (préparation à l'embauche, adaptation du poste, aide à l'employeur, maintien dans l'emploi, recherche de solutions aux questions du salarié, intervention lors de crises ...) Ce service est financé par la Région dont c'est le champ de compétence, par certaines entreprises et par l'Association départementale.

APAJH de Haute-Vienne - 2010

L'ESAT au service du parcours professionnel

Le dispositif Odyssée a été pensé par l'équipe de l'ESAT « Hors Murs » de Villeurbanne comme un concept d'évaluations croisées (techniques, psycho-sociales) à destination des personnes en situation de handicap, et pour lesquelles le projet d'insertion professionnelle est dans l'impasse. Ce projet est né d'un constat de difficultés de certaines personnes dans la démarche d'insertion professionnelle, notamment du fait du décalage avec la réalité de l'environnement professionnel même en milieu protégé.
Le dispositif Odyssée intervient comme une étape permettant aux personnes de faire le point, de se confronter à un environnement de travail, d'avoir un retour sur leurs compétences techniques, sociales, sur leurs difficultés, sur les pistes envisageables et sur certains préalables.

APAJH du Rhône

Un service de soutien à la formation professionnelle par alternance

Il propose à des jeunes issus d'IME, SESSAD, ULIS, SEGPA etc... un accompagnement en soutien scolaire pour l'aspect formation théorique et réalise un travail de médiation et de coordination avec l'entreprise et les CFA de la région, les services sociaux et les familles. L'objectif est de permettre l'accès à l'emploi si possible en acquérant un diplôme qualifiant (CAP), mais pas nécessairement, l'essentiel étant d'installer les jeunes dans une filière professionnelle. L'accompagnement est assuré par une coordinatrice (travailleur social) et des aidants scolaires recrutés au plus près des apprentis.
Le financement est assuré grâce à un contrat Etat/Région et par l'AGEFIPH.

APAJH de Haute-Vienne - 2010

Cafeteria et service traiteur

Depuis 2006, trois cafétérias ont été ouvertes par les ESAT APAJH.
Les différents métiers proposés nécessitent apprentissage, structuration rigoureuse, organisation et font appel aux potentialités des travailleurs d'ESAT.
Les savoir-faire sont identiques à ceux du milieu ordinaire ainsi que la formation professionnelle, le rythme de travail et «le coup de feu de la restauration» : ces employés exercent pleinement ces métiers de la restauration.
Les employés préparent, accueillent les clients, servent, assurent toutes les tâches indispensables au fonctionnement du service.
Ils côtoient des publics différents, souvent renouvelés.
Ces activités valorisent de façon immédiate le travail fourni : la proximité du client final permet un retour instantané sur la qualité de la production.

APAJH Isère - 2006

PASSMO, passerelle vers le milieu ordinaire

Le dispositif PASSMO a été expérimenté du 1er mai 2009 au 31 décembre 2011 dans quatre régions dont Rhône-Alpes où il a totalement fonctionné.

L'aide de l'Etat, jointe aux aides à l'emploi de l'AGEFIPH, a autorisé l'accompagnement pendant 3 ans des travailleurs en situation de handicap sortant d'ESAT mais aussi l'entreprise les accueillant.

Cette sécurisation a facilité l'embauche en milieu ordinaire de 188 ouvriers d'ESAT dont 90% en CDI.

Au 1er juin 2015, 160 travailleurs sont encore en poste.

En outre ces places ainsi libérées ont permis à des personnes en situation de handicap en liste d'attente d'être admises en ESAT.

Fédération des APAJH - 2009

En entreprise, au quotidien

L'entreprise ARDAGH produit des boites en aluminium et des canettes pour les industries agro-alimentaires.

Depuis plusieurs années, une équipe de travailleurs de l'ESAT Henri Robin de Beaurepaire (38) est chargée de l'ultime contrôle qualité de la production.

Ces contrôleurs doivent déceler les défauts d'aspect de taille inférieure au millimètre.

Ils écartent les produits défectueux et reconditionnent la production.

L'entreprise s'implique très fortement dans l'insertion des travailleurs en situation de handicap.

Depuis 2012, un atelier neuf spécialement dédié à cette fonction a été aménagé : salle claire, climatisée, spacieuse, ergonomie des postes de travail, assistance au levage et portage des charges...

APAJH Isère - 2007

Vie civique, une citoyenneté à part entière

Dans la société inclusive et donc de non-discrimination que l'APAJH a la volonté de bâtir, il n'y a pas de hiérarchie dans la participation à la vie de la cité, avec des citoyens de second ordre, amputés de certains droits ou privés d'expression.

La personne en situation de handicap est **un citoyen à part entière**, soumis aux **mêmes devoirs** et bénéficiaire des **mêmes droits** que tous les autres citoyens.
A ce titre elle doit pouvoir :

- participer librement et pleinement à **la vie politique et à la vie publique**,
- jouir de la **même capacité juridique**, à égalité avec tous les autres citoyens,
- avoir le **droit de voter et d'être éligible**.

Trois conditions au moins doivent être remplies pour rendre effective cette accessibilité à une vie civique ordinaire :

UNE ADMINISTRATION ACCESSIBLE À TOUS

- les **services administratifs**, nationaux et territoriaux, doivent être physiquement accessibles,
- **tous les personnels** des administrations doivent recevoir une sensibilisation et une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- les **démarches** à effectuer et les **documents** à utiliser doivent être adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap, trop souvent confrontées à des refus arbitraires ou à des complications stigmatisantes.
- un **dossier unique** coordonné et suivi par la MDPH (en référence aux préconisations du rapport de Denis Piveteau).

LA POSSIBILITÉ POUR TOUS DE VOTER

L'APAJH exige **une accessibilité généralisée des lieux de vote** sur l'ensemble du territoire. On ne saurait se contenter de la réponse du droit français qui considère avoir fait l'ouverture maximum en autorisant le vote par procuration (article L71 du code électoral) aux personnes présentant tous types de handicap. Cette accessibilité physique doit s'accompagner d'une réelle **adaptation des modalités pratiques du vote** : bulletins, procédures, matériels de vote, droit à une assistance, campagnes électorales accessibles, notamment dans le service public d'information, professions de foi compréhensibles par tous, utilisation du français facile à lire et à comprendre, débats adaptés...

LE DROIT DE VOTE : UNE PERSONNE = UNE VOIX

Aucun citoyen ne doit être exclu du droit de vote du fait de son handicap.

C'est loin d'être le cas dans notre pays où l'accès à ce droit fondamental est soumis pour les personnes atteintes d'une altération des fonctions cognitives, à l'appréciation d'un magistrat qui, s'appuyant sur un avis médical, peut leur retirer ce droit de vote sous prétexte de l'importance et de la nature de leur handicap. Il n'est pas admissible que le rôle du tuteur familial, par exemple, qui a le droit et le devoir de s'exprimer en lieu et place de la personne en situation de handicap dans toutes les circonstances de sa vie, s'arrête à l'entrée de l'isoloir.
Exclure du droit de vote une personne, même par représentation, c'est nier son existence civique et lui retirer son droit d'appartenance à la cité. On peut s'interroger : s'agit-il d'une mesure de protection de la personne ou de protection de la société ?

L'équation est donc simple : une personne = une voix.

L'accessibilité universelle implique clairement le droit de vote universel, que ce droit soit exercé directement ou par représentation.

Nos revendications :
- La participation à la vie politique et publique.
- La reconnaissance et la mise en œuvre du droit de vote universel.

Le droit français et la Convention des Nations-Unies

Extrait de l'article A-L5 du code électoral français : « Lorsqu'il ouvre ou renouvelle une mesure de tutelle, le juge statue sur le maintien ou la suppression du droit de vote de la personne protégée ». Ce n'est le cas, par exemple, ni en Grande-Bretagne ni en Autriche, où les personnes en situation de handicap jouissent pleinement du droit de vote. La Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées demande, de son côté, dans son article 29, aux Etats qui l'ont ratifiée (c'est le cas de la France), de « faire en sorte que les personnes handicapées.... directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis... aient le droit et la possibilité de voter et d'être élues».

Citoyen, acteur à part entière

L'Association Départementale de l'Eure a élargi les réunions de ses Conseils d'Administration aux représentants des Conseils à la Vie Sociale des établissements en gestion nationale, personnes accueillies et familles.
C'est à ce titre qu'une personne en situation de handicap (autiste Asperger) s'investit depuis deux ans dans les instances de l'Association Départementale. Il est le correspondant de l'association auprès de ses collègues de l'ESAT où il travaille. Participant activement à chaque séance du Conseil d'Administration, il a accepté de présenter sa candidature début 2015, à l'occasion du renouvellement.

APAJH de l'Eure - 2013

Etre acteur dans le cadre de démarches administratives

Dès 2004, la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, soucieuse d'adapter l'accueil et les services aux personnes en situation de handicap, propose plusieurs actions concrètes : l'accessibilité aux bâtiments, la mise à disposition de guides en braille ou gros caractères pour les déficients visuels ainsi que la réalisation d'une cartographie du handicap en Vendée. Pour les malentendants, un bureau est équipé d'un inductophone et un agent a été formé au langage des signes.

Indispensable pour les personnes ne pouvant se déplacer, mais utile pour tous : un visiocaf est aussi installé sur deux sites. Celui-ci permet aux personnes d'entrer en contact visuel avec un agent ; un système utile aussi pour les malentendants car ils peuvent communiquer en langage des signes.

Les Trophées APAJH décernaient le « Trophée 2006 de l'accessibilité du service public » à la CAF de Vendée pour ces actions permettant la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Caisse d'Allocations Familiales de Vendée
La Roche-sur-Yon (85) - 2006

Un résident d'un foyer de vie bénévole aux restos du cœur

En décembre 2009, un résident du Foyer de vie de Ploumagoar, M B a exprimé, lors d'un groupe de parole « on est handicapé, mais il y a plus malheureux. On pourrait aider les autres ». Partant de ce postulat, il a proposé de participer comme bénévole aux restos du cœur.

Depuis, il distribue chaque année des repas lors des campagnes d'hiver des restos du cœur.

Cette idée a fait des émules, car ils sont désormais 6 résidents du foyer à se rendre de manière autonome, quand cela est possible, aux restos. Cette activité permet à ces personnes d'être intégrées dans le tissu associatif local et d'être des citoyens à part entière.

Cela permet également aux bénévoles de porter un autre regard sur le handicap et sur leur aptitude à aider les autres.

APAJH Côtes d'Armor - 2009

Une participation de plein droit

A l'ESAT, « Le Jardinet », pour que le conseil à la vie sociale joue pleinement son rôle de lieu d'expression et de participation des personnes accompagnées, on a développé des outils pour faciliter la compréhension de tous.

- *supports avec photos pour expliquer le rôle des représentants du CVS, photos sur les bulletins de vote, gabarit pour respecter le nombre de bulletins.*
- *accompagnement individuel par l'équipe éducative pour les travailleurs qui le souhaitent.*
- *formation proposée aux élus (titulaires et suppléants) pour apporter des informations sur leurs missions, les aider à développer des compétences (expression, restitution des questions, écoute) ainsi que des supports pour tenir les permanences mensuelles.*

Les représentants du CVS ont acquis une vraie place et légitimité, ils sont de plus en plus compétents et cela participe à améliorer la qualité de vie de l'établissement.

APAJH du Nord - 2013

Se préparer au Brevet de Sécurité Routière pour gagner en autonomie

Avec le concours de divers partenaires, dont la MAIF, un projet de formation au B.S.R. a vu le jour dans un IME. Il permet :

- *aux adolescents d'être plus autonomes dans les déplacements.*
- *de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.*
- *de responsabiliser les jeunes et les parents à la sécurité routière en les sensibilisant aux problématiques de l'alcool et de la vitesse sur la route.*

Sur les 10 adolescents concernés par le projet BSR, 7 élèves l'ont obtenu.

APAJH Ardennes - 2011

Se loger, selon son choix de vie : un droit universel

L'accessibilité universelle passe par le droit au logement, sans exclusive, selon les désirs et les choix de vie de la personne en situation de handicap.

La loi de 2005 avait prévu au 1er janvier 2015 l'obligation d'une mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public. Après de nombreuses tentatives de modifications de la loi, de changements de normes, le gouvernement a décidé le 26 février 2014 « un processus irréversible, contrôlé avec la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ainsi, face aux retards accumulés, manque d'intérêt, de considération, mais aussi au regard des difficultés à se mettre en marche pour une accessibilité généralisée en 2015, le gouvernement permet ainsi aux acteurs publics et privés de s'engager et d'avancer de façon pragmatique, dans des délais de 3, 6 ou 9 ans, vers un objectif de mise en accessibilité pour tous, sur tout le territoire. **Notre vigilance sera de mise et nous affirmerons nos exigences avec un suivi, année après année, tant au niveau national qu'à l'échelon régional, départemental et communal pour engager la société française vers le changement.**

Dans la réalisation des aspirations à une vie ordinaire, toute personne en situation de handicap doit pouvoir choisir son mode de vie sur son territoire de vie (proximité familiale,...).

Il nous faut là aussi éveiller la conscience des responsables politiques, faire évoluer les mentalités afin de changer le regard porté sur le handicap :

- Garantir l'accès au logement individuel ou à son adaptation, son aménagement et permettre ainsi le maintien à domicile. Chaque personne en situation de handicap doit pouvoir choisir le lieu où elle souhaite vivre, dans un logement adapté selon la nature de son handicap. Elle doit également être aidée dans ses démarches sur les possibilités en matière d'habitat et sur le recours possible à la prestation de compensation du handicap et aux fonds de compensation.

- Accompagner les personnes en situation de handicap vivant en habitat collectif pour favoriser leur accès à un logement individuel autonome quand elles en font le choix. Il faut permettre leur accompagnement sur leur lieu de vie avec l'aide de services adaptés (SAVS, SAMSAH..). Tout doit être entrepris afin que le choix de vie de la personne soit respecté et non pas imposé : appui logistique à l'habitat (domotique), aides techniques et humaines anticipées...

- Répondre aux autres besoins de la vie sociale pour rompre l'isolement des personnes.

- Penser, organiser les lieux de vie collectifs pour les personnes qui choisissent ce mode de logement tout en veillant au respect de l'intimité (le chez-soi), la participation pleine et entière à la vie sociale.

- Abrogation de toute disposition normative de nature à freiner ou retarder la mise en accessibilité de tous les logements.

Nos revendications :

- La personne doit pouvoir bénéficier de la pérennité de son logement tout au long de son parcours de vie.
- La construction, sans dérogation, de logements accessibles tous handicaps (domotique,...).
- L'adaptation, chaque fois que nécessaire, du logement occupé par la personne pour permettre son maintien à domicile.
- La mise en place des accompagnements nécessaires pour faciliter la participation à la vie de la cité.
- La construction et la rénovation des structures collectives pour offrir toutes les garanties d'intimité et de vie privée.

Mixité sociale et intergénérationnelle

Grâce à un partenariat étroit et une collaboration renforcée entre la Mairie de Saint-Viance, le bailleur social Polygone, l'APAJH, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Général de la Corrèze, un projet de réalisation de logements sociaux a pu voir le jour sur la commune offrant ainsi des réponses aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Cette réalisation permettra :

- *De proposer un habitat adapté, dans un cadre sécurisé.*
- *De proposer un projet social pour un parcours résidentiel choisi, en participant de manière active à la prévention du vieillissement, en favorisant l'autonomie des personnes en situation de handicap et en luttant contre l'isolement des personnes âgées et en situation de handicap.*

Des espaces collectifs permettront des temps d'animation partagés autour d'ateliers ou d'un jardin solidaire.

APAJH Corrèze - 2014

Des liens privilégiés avec les bailleurs sociaux

L'Association, pour favoriser l'autonomie par le logement, a développé 3 types de conventionnements avec les bailleurs sociaux pour les bénéficiaires du Foyer de semi-autonomie, étape ultime vers l'autonomie pleine et entière :

- *Tout d'abord, avec un CCAS qui a en gestion un foyer-logement et qui a peu à peu accueilli au sein de ce foyer-logement des bénéficiaires du dispositif,*
- *Puis avec des bailleurs sociaux : les bénéficiaires appréhendent ainsi la vie en milieu ordinaire en payant leur loyer et les charges,*
- *Enfin la dernière étape dans des liens tissés sur cette thématique du logement avec un conventionnement direct avec deux bailleurs privés.*

APAJH Sarthe-Mayenne - 2006 - 2007

L'accès aux loisirs, au sport, aux vacances, à la culture et aux médias

L'APAJH affirme que les loisirs, le sport, les vacances, la culture, l'accès aux médias sont constitutifs d'une existence moderne et citoyenne.

C'est bien à cette existence-là que toute personne a droit.

Les pratiques sportives les plus diverses doivent être proposées à tous.
Des barrières entre sport ordinaire et sport adapté existent encore.

Des associations omnisports sans barrières entre sport ordinaire et sport adapté doivent se développer sur l'ensemble du territoire.

L'APAJH affirme sa volonté de voir s'instaurer des jeux olympiques universels. Cet esprit est celui qui souffle dans les municipalités qui ouvrent leurs installations sans clivage entre participation à une pratique sportive pour tous et recherche de la performance.

La mixité dans les clubs, dans les médias et dans les lieux de loisirs, de sports ou de culture doit être la règle partout.

Le droit à la culture relève de la même légitime aspiration : une plus fréquente pratique des activités artistiques (peinture, sculpture, poterie, théâtre, concerts) et une plus large participation aux événements culturels (représentations théâtrales, concerts, festivals. Les contraintes financières et économiques ne doivent pas être un obstacle au développement d'un projet culturel au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Les établissements publics culturels tels que les médiathèques désormais répandues dans toute la France doivent être accessibles à tous. L'APAJH affirme la capacité de création artistique propre à chaque personne et exige que les moyens de l'exprimer soient mis à sa disposition.

Les médias, le numérique sont des moyens de participation et de partage dans la société. L'adaptation de logiciels, la volonté de mieux vulgariser le numérique doivent rendre à tous plus familière la pratique de l'informatique, voie d'accès incontournable à plus d'informations.

Nos revendications :

- L'accès aux activités culturelles, de loisirs, de sports et de vacances.
- L'accessibilité des lieux de culture, de loisirs, de vacances.
- La prise en compte systématique des besoins des personnes en situation de handicap face à l'avènement du numérique.
- Des médias accessibles à tous les types de handicap.
- Une visibilité sans exclusive des personnes en situation de handicap dans les médias et dans les programmations culturelles.
- Des créations artistiques financées aussi pour les personnes en situation de handicap afin de libérer leur créativité.
- La sensibilisation et la formation de tous les professionnels de ces secteurs.

Une formation de jeune arbitre de football pour les jeunes avec troubles du comportement

La mise en place d'une formation de jeunes arbitres de football à l'IMPro de La Ribe à Le Grand Bourg résulte du désir de l'établissement de diversifier les sports et les activités proposés aux jeunes accompagnés dans leur établissement.

Grâce à un projet mené conjointement par un éducateur de l'établissement et des éducateurs du district de football de la Creuse, une formation de jeune arbitre a été présentée et 10 d'entre eux se sont portés volontaires pour la suivre.

Cette formation a été dispensée par les éducateurs du district, à raison d'une rencontre toutes les 3 semaines, se déroulant en alternance, au district et à l'IMPro.

Les jeunes inscrits, qui ont des problèmes de comportement assez récurrents, sont confrontés au fait d'être garant des règles et de la loi. Cela devient un levier qui peut aisément être repris par l'établissement.

APAJH de la Creuse - 2013

Une équipe mixte de handball

Une section mixte de Hand Adapté a été créée en octobre 2013 par le Handball Cercle Nîmes (HBC Nîmes) qui évolue depuis 1997 en Division 1.

Cette équipe de 10 joueurs, dénommée « Handball Club + », est ouverte à des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Elle est actuellement composée de neuf hommes et seulement d'une femme. Quatre de ces joueurs sont des travailleurs de l'ESAT de l'APAJH du Gard, quatre autres sont accompagnés par un ITEP, enfin les deux derniers sont des personnes à domicile, qui en ont eu connaissance grâce à la communication diffusée par le Conseil Général du Gard qui a soutenu ce projet.

Toutes ces personnes adhèrent de façon individuelle à la Fédération Française de Handball ainsi qu'à la Fédération Française de Sport Adapté. Elles sont donc considérées avant tout comme joueurs au sein du club.

APAJH du Gard - 2013

La fête des solidarités à Evreux

La fête des solidarités à Evreux permet à des artistes de découvrir le travail avec des personnes en situation de handicap.
Le nouveau réseau de solidarité eurois « Les tisseurs de liens » réunit associations et institutions intervenant dans les champs du social, du médicosocial, du handicap et de l'accès aux droits pour tous sur le territoire d'Evreux et de son agglomération.
Actuellement, 20 à 30 associations et institutions ont signé la charte.
Afin de favoriser les rencontres, la coopération et les échanges, « Les tisseurs de liens » ont mis en place un évènement fédérateur « La fête des solidarités » dont l'objectif est non seulement de mettre en avant les potentialités des divers publics accompagnés (en situation de handicap, en précarité, fragile,...), mais aussi de renforcer leur estime de soi. Pour ce faire, ils ont souhaité s'appuyer sur l'accès à la culture et les pratiques artistiques comme étant un axe fort de cohésion sociale qui favorise la dignité et la valorisation de l'individu par l'expression.

APAJH de l'Eure - 2012

La pratique de la voile par des jeunes en situation de handicap

Une éducatrice sportive a pris ses fonctions depuis le 1er trimestre 2014 et exerce son activité sur l'ensemble des structures de Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni. Des sorties à voile sont désormais organisées sur le Mahuri pour les jeunes en situation de polyhandicap, en respectant toutes les mesures de sécurité nécessaires, avec l'accompagnement d'éducateurs d'AMP ou d'infirmiers.
Le champ d'intervention de cette éducatrice sportive va ainsi bien au-delà des activités touchant à la motricité et permettant la découverte de nouvelles sensations.

APAJH Guyane - 2014

Dispositif d'accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR)

Créé en 2006, l'objectif principal est de permettre aux personnes en situation de handicap l'accès au milieu ordinaire dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport sur le territoire. Pour faciliter l'accueil, plusieurs outils ont été mis en place (fiches techniques, formation, cellule d'accompagnement départementale,...).

Ce dispositif a pour missions :

- *d'inciter les structures à accueillir des personnes en situation de handicap*
- *de soutenir les équipes pédagogiques à construire un accueil adapté*
- *d'informer et d'accompagner les familles dans les centres sportifs et de loisirs adaptés*

La réussite de ce dispositif repose sur les liens forts et durables créés entre des partenaires engagés.

APAJH Haute-Loire - Trophées 2012

Le « café littéraire » pour des personnes déficientes visuelles

Une fois par trimestre, un atelier littéraire est organisé un mercredi après-midi sur une demie journée permettant, aux personnes en situation de handicap visuel de découvrir l'ouvrage d'un auteur guyanais ou vivant en Guyane et d'échanger avec lui.
Le bon déroulement de cette demie journée est favorisé par un certain nombre de préalables nécessaires :

- *Le choix en commun d'un ouvrage littéraire par les personnes accompagnées,*
- *La sollicitation de l'auteur pour transcrire son ouvrage et l'inviter à participer à cet atelier,*
- *La transcription de l'ouvrage en braille intégral et abrégé, en caractères agrandis et en audio,*
- *La lecture de l'œuvre littéraire par les personnes accompagnées,*
- *Et enfin, la tenue du « café littéraire » à proprement parler.*

Par la mise en accessibilité d'œuvres littéraires, ces ateliers participent à attiser la curiosité intellectuelle des personnes qui peuvent alors directement échanger avec les écrivains.

APAJH Guyane - 2012

Une troupe théâtrale au foyer occupationnel de Montrichard

Le Foyer occupationnel de Montrichard a créé depuis 5 ans une troupe de théâtre.
Cette troupe, à laquelle participe une dizaine de résidents, monte chaque année un spectacle dont le thème et l'histoire sont imaginés et construits avec les personnes en situation de handicap.
La troupe est animée par un art-thérapeute.
Chaque spectacle donne lieu à plusieurs représentations ouvertes aux familles, parents, écoles, collèges, partenaires, EHPAD de Montrichard. L'année dernière le thème du spectacle était « d'un rêve à l'autre ».

APAJH du Loir et Cher - 2009

Une action menée avec la compagnie «Un train peut en cacher un autre»

En 2012, à l'ouverture de la semaine consacrée au handicap sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, les adultes de l'Atelier Educatif de Jour de l'APAJH de Seine-Maritime ont préparé, en partenariat avec la compagnie « Un train peut en cacher un autre », un spectacle construit à partir de mots, d'émotions, de récits parfois très intimes, de textes courts.
La mise en scène part des attitudes, des gestes, des interprétations différentes et des possibilités de chacun.
Ce spectacle a été programmé dans plusieurs salles de la région et a toujours connu un franc succès auprès du public qui reconnait le véritable jeu d'acteurs proposé.

APAJH de Seine-Maritime - 2012

Le groupe de musique OTRrr

«Tout Koulèr» est le titre d'une chanson jouée et chantée par le groupe l'OTRrr. Il s'agit du fruit d'un projet mené entre l'APAJH de la Réunion et le chanteur réunionnais Christophe Fruteau de Laclos (alias Verzonroots).

Christophe Fruteau de Laclos a composé la musique pour les artistes et résidents de l'établissement Pierre Lagourgue, à Sainte-Marie.
Après une année de travail et de rencontres, le groupe l'OTRrr a enregistré sa création fin 2013 et un clip est désormais disponible pour tous sur YouTube.

La Maison Pierre Lagourgue se compose de deux établissements : le Foyer d'accueil Médicalisé (FAM) et le Foyer d'Accueil Occupationnel (FAO).

Elle porte un projet d'établissement axé sur le concept du "en et hors les murs" où les personnes accompagnées sortent des lieux protégés et le public entre dans la structure d'accueil grâce à un réseau de partenaires tels que des associations à vocation artistique et culturelle, sportives, de quartier (...).

APAJH Réunion - 2012

L'accès aux soins

Au-delà des questions de déserts médicaux, de files d'attente, de difficultés financières parfois responsables de renoncements aux soins, les personnes en situation de handicap se font moins soigner que le reste de la population. Il en résulte ainsi une dégradation de leur état de santé générale ; ceci aggrave certaines de leurs pathologies initiales.

Une des raisons majeures de cette situation tient aux difficultés des divers professionnels de santé à accueillir, à écouter, à communiquer, à prendre du temps avec les personnes en situation de handicap pour les prendre en compte dignement, pour effectuer des diagnostics aussi fiables qu'avec n'importe quel citoyen.

Le premier axe, comme l'a proposé le rapport Jacob de 2013, demande la mise en place d'actions de sensibilisation sous forme d'un stage d'au moins 15 jours pour confronter les futurs professionnels de santé au quotidien de personnes en situation de handicap. Il convient aussi d'introduire des modules de formation spécifiques dans tous les cursus de formation des carrières médicales et paramédicales, en insistant sur la notion d'accompagnement. Enfin, il faut absolument réunir, dans des actions de formation commune des acteurs du soin, de l'action sociale et éducative afin de décloisonner les pratiques professionnelles pour donner sens à la notion de parcours de vie, parcours de soins.

Le deuxième axe concerne la nécessaire amélioration de la coordination entre les acteurs pour un bon accompagnement de la personne en situation de handicap.

Cette coordination est, comme pour tout citoyen, indispensable à la réalité d'un parcours de santé. S'agissant des personnes en situation de handicap, notamment atteintes de pathologies lourdes, il faut **un référent du parcours de santé exercé par un acteur professionnel identifié**. Cette coordination gagnera aussi en efficacité par le développement d'outils permettant la circulation des informations indispensables et nécessaires au suivi de la personne, à la connaissance de sa situation ; **le carnet de santé informatisé pourrait être cet outil facilitateur**.

Le troisième axe concerne l'amélioration des soins courants à travers le recours à la médecine de ville.

La prise en charge des soins ordinaires hors milieu hospitalier est aujourd'hui souvent difficile, aléatoire et morcelée pour nombre de personnes en situation de handicap.

Les patients en situation de handicap consultent trop tardivement et du coup dans des conditions d'urgence avérées.

Il est donc essentiel d'agir pour faciliter la rencontre entre patients en situation de handicap et professionnels de santé pour une prise en charge la plus précoce possible : **formation, tarification des actes adaptée, coordination, lieux de soins accessibles** sont des leviers pour y parvenir.

La prévention, l'éducation à la santé, l'éducation thérapeutique sont des étapes qui doivent aussi concerner tous les acteurs de la chaîne d'accompagnement au service d'un réel parcours de santé.

Enfin, le problème spécifique de l'accueil dans les services d'urgence mérite des actions propres.

Les contraintes d'organisation de ces services, la méconnaissance et l'incompréhension de la part des personnels conduisent à un accueil parfois inadapté des personnes en situation de handicap et leurs familles.

En sus des propositions de sensibilisation, de formation, de carnet de santé pour mieux coordonner, **il convient de développer le «réseau intégration handicap»** déjà expéri-

menté dans certains départements pour permettre aux personnes en situation de handicap, à leurs familles, aux professionnels de joindre, par un numéro vert accessible, une ressource experte concernant les questions de santé, de communication... Par ailleurs, pour aider les professionnels de l'hôpital à décoder les situations complexes de patients en situation de handicap, , **il faut instituer une équipe spécifique handicap intra-hospitalière outillée pour guider et informer la personne tout au long de son séjour**.

Ces quelques revendications seront utiles pour les personnes en situation de handicap mais elles seront aussi utiles pour tous les citoyens patients demain.

Nos revendications :

- La sensibilisation, la formation des professionnels de santé pour changer les regards, pour dépasser les peurs.
- La mise en place d'une vraie coordination des acteurs du parcours de santé avec notamment la création d'une fonction de référent de parcours.
- Le plein accès aux dispositifs de prévention, de promotion et d'éducation à la santé.
- L'amélioration du recours aux soins de ville.
- Des mesures spécifiques pour les services d'urgence et la prise en charge en milieu hospitalier.
- La mise en œuvre de l'ensemble des propositions du rapport Jacob.

Handisoins, une réponse au sein de l'hôpital

Un hôpital de jour pour personnes en situation de handicap a ouvert ses portes le 3 janvier 2011 au centre hospitalier Camille Guérin de Châtellerault. Il répond au constat partagé par de nombreux acteurs sur les difficultés d'accès aux soins qu'elles rencontrent régulièrement : structures inadaptées, personnel non formé, manque de temps pour préparer le patient,...L'hôpital de jour est dédié aux personnes qui, du fait de leur handicap (troubles du comportement, déficience mentale, handicap moteur...), ne peuvent pas entrer dans une filière de soins classique et n'ont donc pas accès aux soins.

Ce nouveau service dispose d'une équipe de quatre personnes (un médecin, deux infirmières et une secrétaire), d'une salle dentaire et bénéficie de l'intervention des professionnels libéraux une fois par semaine (chirurgiens-dentistes notamment). Le Centre Hospitalier assure la partie sanitaire et l'association Handisoins 86 la partie médico-sociale.

Les patients ont accès à l'ensemble du plateau technique de l'hôpital (biologie, imagerie, bloc opératoire, endoscopie) et peuvent bénéficier de consultations et de soins spécialisées avec les praticiens hospitaliers et des praticiens libéraux.

L'équipe de médecins coordonne les différents soins à apporter après s'être mise en rapport avec le médecin traitant ou le médecin de l'établissement et avec la famille du patient.

APAJH de la Vienne - 2011

Formation de certains salariés d'un hôpital à accueillir différents types de handicaps

L'APAJH de la Somme travaille de façon conjointe avec le CHU d'Amiens dans le cadre d'une formation à la Langue des Signes Française à destination des personnels hospitaliers qui accueillent les malades.

Certains professionnels ont atteint le niveau 8, un niveau permettant une conversation aisée.

Cette année, ce sont environ 30 personnes qui ont ainsi été formées.

C'est l'hôpital qui finance ces formations dans le cadre de la formation continue. Aujourd'hui, cette expérience est également mise en place avec l'hôpital de Clermont et Beauvais (Oise).

Le service interprétariat développée par l'APAJH de la Somme peut également accompagner les personnes malentendantes lors de leurs rendez-vous.

APAJH de la Somme - 2010

De la nécessité de rapprocher les cultures de l'hôpital et du médico-social, pour un meilleur accès aux soins de tous

L'APAJH-Réunion s'est rapprochée du CHU de sa région en 2012, afin d'agir ensemble pour faire évoluer l'accueil et les soins à l'hôpital et les rendre accessibles à tous.

Une ***convention partenariale*** *a été signée pour engager mutuellement les deux parties sur trois objectifs principaux :*

- *favoriser l'accueil adapté et la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les soins hospitaliers.*
- *aider à l'amélioration des pratiques professionnelles à l'hôpital.*
- *participer à la promotion d'actions culturelles au sein de l'hôpital pour tout public dans le cadre de « culture à l'hôpital » et de « Culture et santé ».*

Diverses actions concrètes ont été initiées :

- ***La possibilité pour l'accompagnant de rentrer*** *avec la personne vulnérable jusqu'au lieu de soins.*
- ***La délocalisation de consultations d'un praticien hospitalier****.*
- ***Un sondage sur les perceptions des professionnels hospitaliers.***

APAJH Réunion - 2012

Participation à la Semaine de la Santé

L'ESAT Le Jardinet travaille en étroite relation avec la ville de Le Cateau où vivent la majorité des travailleurs accompagnés. Un bon dialogue existe entre l'établissement, les travailleurs et la commune, chacun pouvant découvrir ce que l'autre met en place et quels sont les besoins et attentes.

Le bassin de Le Cateau est assez pauvre en praticiens médicaux, il faut le plus souvent se rendre à 30 km (Valenciennes) pour consulter des spécialistes. C'est pourquoi la ville a développé le projet de la Semaine de la Santé, à laquelle l'ESAT a été naturellement associé.

Pour cette première édition, l'ESAT sera d'une part acteur de la Semaine, en organisant dans ses murs, un atelier de sensibilisation pour la prévention du cancer. Animé par un référent santé, cet atelier s'adresse aux habitants de Le Cateau et aux travailleurs de l'ESAT, qui seront réunis autour d'une problématique commune de santé.

D'autre part, plusieurs groupes de travailleurs participeront aux animations de la Semaine de la Santé, notamment sur les droits des femmes et sur la connaissance des CMP (missions, intervenants ...).

APAJH Nord - 2014

La prévention santé pour aller vers une promotion santé au milieu de tous

L'APAJH-Réunion a décidé d'agir en prévention santé. Cette démarche s'est notamment traduite par une mise en actions portant sur l'éducation nutritionnelle. L'accompagnement méthodologique a été assuré par un réseau de santé territorial qui a aussi organisé un programme de formation professionnelle intégrant un questionnement sur les représentations sociales et personnelles sur l'alimentation et l'activité physique.

L'initiative a débuté par la formation de professionnels médico-sociaux d'un FAQ, d'un FAM et d'un FH de l'association. Elle s'est prolongée en transversal par une formation de pairs pour les professionnels des autres structures de l'association. Puis la participation des adultes accompagnés a été organisée : par exemple autour de la composition des menus quotidiens ou de l'organisation des repas. Ceci a été l'occasion d'échanges sur les goûts et les habitudes de chacun, de prétextes ludiques introduits dans les activités et l'accompagnement. L'étape suivante a été la sensibilisation des familles lors d'un café-débat animé au sein de l'association, prolongée au travers des échanges sur les projets de vie individuels.

Cette démarche a généré le constat de divers changements du quotidien tant chez les adultes accueillis que chez les professionnels accompagnants. Enfin la démarche a abouti à la création, par les résidents, acteurs de l'action, d'un jeu permettant l'appropriation de connaissances et de compétences en nutrition.

Ce jeu, présenté au concours organisé par l'Instance régionale de prévention et de promotion de la santé (IREPS), a été primé par le jury.

APAJH Réunion - 2012

L'accès à une vie affective, à l'intimité et à la sexualité

Comment ne pas aborder ces questions qui interrogent depuis de nombreuses années les bénévoles, mais également les professionnels et les familles ? Comment aborder ces thématiques, là où il y a quelques années ces sujets étaient tabous, traités le plus souvent au travers du risque : grossesse, maladie sexuellement transmissible, violence, rapports non consentis…

Comment aborder, comprendre, accueillir, accompagner, entendre la parole des personnes en situation de handicap , leur vie secrète, leur intimité et surtout comment y répondre quel que soit le handicap de la personne ?

Un constat à ce sujet : **on est encore actuellement trop souvent dans le monde de l'interdit** en ce qui concerne la loi, les réactions de professionnels, et l'attitude de nombreux parents. Les attentes sont nombreuses tant de la part des professionnels (confrontés à des situations délicates, à des injonctions parfois contradictoires, voire paradoxales) que des des personnes en situation de handicap elles-mêmes, qui souhaitent comme tout un chacun, une vie affective épanouissante, dans le respect de leur personne, de leur désir d'intimité et d'une sexualité choisie, sans être freinés par des interdits, des jugements de valeur de la part de leur entourage ou de leur famille comme de leurs accompagnants.

Passer du monde de l'interdit, du tabou, à celui du libre choix de vie, c'est ce que propose l'APAJH.

Parler de vie affective, de sexualité, c'est d'abord et avant tout se poser la question de l'intimité des personnes. Comment la respectons-nous dans les institutions et dans la vie courante, comment faisons-nous en sorte qu'elle soit d'abord possible, puis préservée ? La première de nos revendications est donc d'agir pour que chaque personne en situation de handicap puisse bénéficier d'un environnement propice à l'intimité notamment s'agissant des lieux de vie collectifs (chambre individuelle à minima, chambre pour couple, chambres communicantes), mise en place d'espaces favorisant une vie de couple ou une sexualité choisie et dans le respect de l'orientation sexuelle de chacun.
Tout nouveau projet de construction ou de réhabilitation de structure devra prendre en compte cette problématique.

Il convient aussi de faire évoluer la loi.
La revendication de la personne en situation de handicap de trouver une réponse à ses besoins de sexualité doit être satisfaite, y compris avec les accompagnements nécessaires.

Un travail d'information et d'écoute des familles sera aussi indispensable.

Dans les établissements les personnels eux aussi doivent être informés, formés, guidés par des directives claires de leur employeur pour répondre aux questionnements des personnes en situation de handicap et les accompagner conformément à leur projet de vie. Ils devront être capables d'apporter toute information sur la contraception et sur toute politique de prévention en ce domaine.

Pour ces personnes en situation de handicap qui n'ont connu, pour certaines, que l'institution depuis le plus jeune âge, il est nécessaire d'apprendre à connaître leur corps et de mettre en place une éducation sexuelle.

Nos revendications :

- Le respect du choix de vie affective et sexuelle de la personne.
- Le respect de l'intimité grâce à un environnement pensé et adapté pour cela.
- La fin de l'assimilation prostitution/aidant sexuel.
- La formation des professionnels.

Un exemple concret vécu en MAS : le mariage de deux personnes en situation de handicap

Melle M. est une jeune femme de 30 ans souffrant de troubles d'origine psychiatrique.

Elle lit, regarde la télé, fait du sport ... Elle est très coquette, attache beaucoup d'importance aux apparences et rêve d'une vie qu'elle qualifie de « normale ». Elle a envie d'avoir un petit ami.

Lors d'une sortie, elle rencontre un garçon qui lui-même, en situation de handicap moteur, dira : « elle est mes jambes, je suis sa tête ». Avec cet amoureux, elle a des relations intimes. Elle découvre la sexualité mais elle éprouve peu de plaisir. Ce qu'elle aime par-dessus tout, c'est la présence de ce garçon à côté d'elle qui lui donne l'impression qu'elle est « normale » ... Ils émettent le désir de se marier.

Melle M. bénéficie d'un mandat de protection exercée par une association tutélaire. Elle a besoin de l'accord du juge des tutelles pour pouvoir se marier.

Melle M. est résolue à se marier avec Mr C. et tous deux s'arment de courage pour affronter les éducateurs, les administrations et le service de tutelle. Ils mettent du temps à convaincre tout le monde. Même Monsieur le curé se questionne sur cette union !!!

Ils se marient à l'église et à la mairie 18 mois après leur rencontre...et ils n'auront pas d'enfants car tel est leur souhait.

Témoignage APAJH Haute-Vienne

Exemple de vie de couple possible

Au foyer de Capendu, M..... et Melle ..... ont décidé d'une vie à deux, en toute intimité. Cette vie de couple est possible si on l'organise dans les structures collectives. Au foyer de vie, en lien avec le SAVS, l'accompagnement a été ajusté pour correspondre au respect du projet de ces deux personnes. La dimension affective et sexuelle a ainsi pu prendre toute sa place dans ce projet de vie à deux.

APAJH de l'Aude - 2013

Un témoignage de résidents

La Résidence Flacourt, Foyer d'hébergement, accueille des adultes en situation de handicap. Les professionnels, les personnes en situation de handicap et des bénévoles de la Résidence ont réalisé un film « Désirs en Résidence ».
L'atelier s'est déroulé sur une période de 10 mois, à raison de 2 ou 3 séances par semaine. Cette expérience, nous a fait toucher du doigt la complexité dans laquelle se trouvent les personnes « en situation de handicap » lorsqu'il s'agit de leur vie affective et de leur sexualité.

De ce travail, trois notions permettent de faire une lecture : assignation, infantilisation, fascination, pour finir sur la question du consentement.
A travers la caméra, l'intention était de donner la parole à l'autre, habitant de la résidence Flacourt, donner la parole sans présager de ce qu'elle allait être.
Il n'y a pas une sexualité handicapée, mais des sujets qui ont tous une sexualité singulière.

Les participants à l'atelier du Film «Désirs en résidence» de la Résidence Flacourt
APAJH Réunion - 2013

Intimité / Sexualité : L'indispensable formation des accompagnants

Un atelier film documentaire a regroupé 6 AMP élèves à l'IRTS de la Réunion, des personnes en situation de handicap accueillies à la résidence Flacourt, un réalisateur, un sexologue, les professionnels de la résidence.

L'objet de ce groupe était de faire un film documentaire qui permettait de croiser les regards, d'échanger ensemble sur ce thème de sa place d'homme ou de femme. Au travers de cet atelier, et au-delà de la réalisation du support vidéo qui en a résulté, il s'agissait bien de faire se rencontrer chacun et chacune dans sa subjectivité et d'échanger sur les représentations des uns et des autres.

APAJH Réunion - 2012

POSTFACE

L'APAJH, dans son projet associatif, affirme la primauté de la personne : qu'elle ait pleinement accès au droit commun.

Que la société tout entière bouge et s'organise afin de compenser les situations de handicap et s'adapte aux besoins et attentes de la personne !

Par son appartenance à l'Economie sociale, solidaire et environnementale, l'APAJH a une ambition, l'Homme et ses droits.

Pas le profit au bénéfice d'actionnaires !

Et un engagement déterminé afin que le plus vulnérable d'entre nous bénéficie de tous les accompagnements, de toutes les adaptations afin d'être Homme parmi les Hommes, au-delà de sa singularité.

Nous avons le dessein de fonder un nouveau « contrat social », d'aller vers une société inclusive qui reste encore à construire. Le projet que nous portons à travers cette Charte marque une rupture, et d'abord dans le regard des autres.

Nous avons toujours exprimé que le handicap était de la responsabilité de la société tout entière et cela ne change pas.

Mais en plus, nous devons interpeller chacun de nos concitoyens afin de le placer devant sa propre prise en compte de son concitoyen, son égal en humanité, et en outre, en situation de handicap. Il nous appartient d'être ce mouvement d'interpellation de l'autre sur ce sujet.

Conscience et aiguillons sociétaux !

Afin d'instaurer le droit commun pour tous, il nous faut lever les obstacles : à chacun son choix de vie, parce que c'est la liberté de chacun d'avoir, de plein gré, de plein choix, son parcours d'existence, son trajet de vie.

Notre projet de société place la personne dans une situation centrale : autour d'elle tout s'organise, l'inclusion contre toute exclusion ou réclusion. L'ensemble de l'espace public, toutes les activités publiques pour les partager, les mettre en commun.

Et que les compensations, les accompagnements, les réponses aux besoins ne soient pas les particularités par lesquelles on isole, on distingue, on stigmatise.

Parce que l'école d'aujourd'hui est le creuset de la société de demain, nous avons l'impérieuse obligation de transformer l'école d'aujourd'hui afin de la rendre accueillante, épanouissante et apprenante à tous et favorisant inclusion et lien social et faisant disparaître dès le plus jeune âge exclusion et mise à l'écart au seul motif du handicap.

Ainsi, nos établissements doivent évoluer, muter afin de répondre précisément aux attentes singulières. Le principe de fluidité, de porosité des lieux et accompagnements doit sous-tendre toutes nos réflexions d'adaptation.

Cette Charte de Paris pour l'accessibilité universelle est une ambition pour la société tout entière et non le seul mouvement APAJH. Elle doit servir de levier d'action pour mettre en mouvement responsables publics, gestionnaires du monde ordinaire et du medico-social, militants et collaborateurs APAJH, militants et collaborateurs du monde associatif, acteurs du monde associatif, syndical et politique, tous nos concitoyens et d'abord les personnes en situation de handicap pour bâtir cette société inclusive du vivre ensemble qui facilite et permette l'accès à tout pour tous en tous lieux et tous moments.

L'accessibilité universelle, non un objectif mais un moyen, pour transformer notre société d'aujourd'hui, pour les personnes en situation de handicap, et à travers elle au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens.

Le handicap, une réalité individuelle et singulière, des femmes et hommes à accompagner dans le cadre d'une prise en compte précise et personnalisée.

Notre ambition, une seule humanité !

Jean-Louis GARCIA
Paris, le 21 juin 2014

www.apajh.org

Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine - Boite aux lettres n°35
75755 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 44 10 23 40 - Fax : 01 44 10 23 50
federationapajh@wanadoo.fr - www.apajh.org